

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

2004 - 2013

1730W 1 - 18

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2015. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine

sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine et
Élodie BLANCHARD, responsable du pôle collecte et traitement des archives publiques

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1730W 1 - 18
Intitulé	Tribunal des affaires de sécurité sociale
Dates extrêmes globales	2004-2013
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	18 articles, 18 boîtes, 1,8 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal des affaires de sécurité sociale (Charleville-Mézières)
Histoire administrative du producteur	<p>Les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) sont les héritiers des commissions de première instance de sécurité sociale. Après la réforme judiciaire du 22 décembre 1958, seule la commission de première instance est conservée. La loi n° 85-10 du 3 janvier 1985 donne à ces tribunaux leur nom actuel.</p> <p>Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Charleville-Mézières dépend du ministère des affaires sanitaires et sociales et localement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) des Ardennes, avant d'être supprimé le 1er janvier 2019, dans le cadre de la réforme du contentieux de la sécurité sociale, devenant une compétence du tribunal de grande instance. Il juge les conflits d'ordre administratif entre les caisses de sécurité sociale et les usagers.</p>
Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage au n° 50 rue du Petit Bois à Charleville-Mézières.
Modalités et date d'entrée	Versement du 8 octobre 2015.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Le versement se compose d'échantillons de dossiers de procédure du tribunal des affaires de sécurité sociale de Charleville-Mézières, pour lesquels les recours ont eu lieu entre 2005 à 2009.
-------------------------	--

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

Tris, éliminations réalisées	<p>Le service versant a effectué le tri recommandé par l'instruction DGP/SIAF/2011/012 relative au tri et à la conservation des archives des juridictions spécialisées en matière de sécurité sociale ainsi que le tableau de gestion réalisé en 2011 par les Archives départementales.</p> <p>Un échantillon qualitatif d'1 dossier sur 10 a été réalisé pour chaque année.</p>
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par année puis par mois de recours.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2015. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie

Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste

Vincent FAY

Règles ou conventions

Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

19 juillet 2019.

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

1730W 1 - 18	Échantillons de dossiers de procédure [classement par année puis par mois de recours ; les dates extrêmes indiquées correspondent aux pièces contenues dans les dossiers].	2004-2013
1730W 1 - 3	Année 2005.	2004-2009
1730W 1		janvier-février 2005
1730W 2		mars-juin 2005
1730W 3		juillet-décembre 2005
1730W 4 - 7	Année 2006.	2006-2009
1730W 4		janvier-février 2006
1730W 5		mars-mai 2006
1730W 6		juin-juillet 2006
1730W 7		août-décembre 2006
1730W 8 - 11	Année 2007.	2007-2010
1730W 8		janvier-février 2007
1730W 9		mars-avril 2007
1730W 10		mai-juillet 2007
1730W 11		Août-décembre 2007
1730W 12 - 15	Année 2008.	2008-2013
1730W 12		janvier-mars 2008

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

1730W 13		avril-juin 2008
1730W 14		juillet-septembre 2008
1730W 15		novembre-décembre 2008
1730W 16 - 18	Année 2009.	2009-2013
1730W 16		janvier-mars 2009
1730W 17		avril-août 2009
1730W 18		septembre-décembre 2009